

Dossier d'inscription

Mlle M. Mme

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Ville et département de naissance :

Adresse personnelle :

Code postal :

Ville :

Tél. domicile / Tél. pro :

E-mail :

Formation et session souhaitées

- Prise de son et montage (N1)
- Création radiophonique – initiation (N2)
- Création radiophonique – perfectionnement (N3)

Session :

Situation professionnelle

Profession :

Service / Direction / Secteur d'activité :

Salarié Demandeur d'emploi Intermittent Autre

Financement de la formation

- par l'employeur // nom de la structure :

Adresse :

Siret :

Nom et qualité du représentant :

Coordonnées du référent :

(NB: Pour les employeurs de l'État, des collectivités et des établissements publics, merci de joindre un bon de commande administratif)

- par un OPCA // nom de l'organisme financeur :

Adresse:

Numéro d'adhérent de votre structure:

Référent du dossier :

- par le stagiaire

Les allocataires de minimas sociaux doivent fournir une notification de refus de financement de la part de leur organisme de tutelle pour accéder à nos places réservées « petit tarif ».

Paraphe :

Votre projet de formation

Quelles sont vos attentes lors de cette formation et dans quel cadre allez-vous utiliser les compétences acquises ? (*web doc, reportage, animation, etc*)

Avez-vous un projet sonore précis à travailler pendant votre stage ? Oui Non

Si oui, détails de votre projet en cours :

Dans quel cadre comptez-vous utiliser

Avez-vous déjà réalisé une prise de son ? Oui Non

Si oui, avec quel matériel :

Avez-vous déjà réalisé un montage sonore ? Oui Non

Si oui, avec quel logiciel :

Souhaitez-vous découvrir l'environnement technique d'une radio : visite des locaux de Jet FM, montage d'un studio mobile, découverte des outils techniques (console de mixage, automate de diffusion, etc.)

Oui Non

NB : Réservé aux stagiaires N1 Prise de son & montage

Autres précisions dont vous souhaitez nous faire part avant votre venue :

Matériel

S'il n'est pas nécessaire d'être équipé avant d'assister à la formation, nous vous conseillons toutefois de venir avec votre propre matériel afin d'apprendre à optimiser son utilisation.

Ordinateur portable : Oui Non

Enregistreur : Oui Non

Si oui, références du matériel :

Micro(s) : Oui Non

Si oui, références du matériel :

Autre(s) référence(s) :

Précisez si vous comptez amener votre propre matériel: Oui Non

Oui, j'ai pris connaissance des conditions générales de vente avant de renvoyer mon bulletin d'inscription à Histoires d'Ondes.

Signature :

Dossier à renvoyer

- ✓ par courrier à Histoires d'Ondes - 11 rue de Dijon 44800 Saint Herblain
- ✓ par mail à gabriella@histoiresdondes.fr

Pour toute demande complémentaire, contactez Gabriella au 02 28 25 23 89, ou par mail (adresse ci-dessus).

Paraphe :

Conditions générales de vente

I- DÉFINITION

On appelle **client** toute personne physique ou morale passant commande de formation auprès d'HISTOIRES D'ONDES.

On appelle **stagiaire** la personne issue de la société cliente participant à la formation commandée.

II- OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat du client.

III- DOCUMENTS CONTRACTUELS

Pour les personnes morales et physiques, HISTOIRES D'ONDES fait parvenir au client, en double exemplaire, un contrat simplifié de prestation de service d'une formation professionnelle telle que prévue par la loi. Ce contrat est envoyé dès l'inscription du client validée, à J-30 avant le premier jour de formation. Le client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à HISTOIRES D'ONDES un exemplaire signé et portant son cachet, le cas échéant accompagné d'un chèque de caution. Le montant de ce chèque de caution est égal au coût total du devis de formation.

Une attestation de formation est remise au participant à l'issue de chaque stage. Sur demande, une copie peut être fournie à l'employeur.

IV- TARIFS

En application des dispositions des articles 202-A et 202-B du Code Général des Impôts, HISTOIRES D'ONDES bénéficie d'une exonération de TVA validée par le formulaire fiscal n°3511. Tous les prix sont indiqués nets de taxes. Tout stage commencé est entièrement dû. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

V- RÈGLEMENT

Pour les personnes morales de droit privé et public

Le CLIENT s'engage à joindre au contrat, revêtu de sa signature et de son cachet, un chèque de caution, établi à l'ordre d'HISTOIRES D'ONDES, du montant total de la formation, correspondant à celui indiqué sur le devis relatif à l'action de formation.

En cas de prise en charge totale par le CLIENT, ce chèque de caution est encaissé par HISTOIRES D'ONDES au terme de l'action de formation. Le client peut choisir un échelonnement de paiement (total dans la réserve de 60 jours après la réception de la facture), il aura donc fourni au préalable plusieurs chèques de caution dont la somme globale représente le coût de la formation indiqué sur le devis. HISTOIRES D'ONDES s'engage à adresser une facture acquittée au CLIENT dès que la formation aura été définitivement réglée.

En cas de prise en charge totale par un organisme tiers, confirmée par la réception de l'accord correspondant, la facture est directement adressée à ce dernier, au terme de l'action de formation. HISTOIRES D'ONDES s'engage à restituer les chèques de caution au CLIENT, dès règlement par l'organisme tiers du coût de la formation.

En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, confirmée par la réception de l'accord correspondant, les factures sont adressées au CLIENT et à l'organisme tiers, au terme de l'action de formation.

Dans tous les cas, sans réception d'accord de prise en charge par un organisme tiers, HISTOIRES D'ONDES transmet directement la facture au CLIENT.

Le CLIENT s'engage à payer le montant de sa contribution à HISTOIRES D'ONDES dans un délai de 60 jours après réception de la facture. HISTOIRES D'ONDES s'engage à restituer les chèques de caution au CLIENT dès que le paiement sera définitif.

Paraphe :

VI- CONDITIONS D'INEXÉCUTION, DE REPORT OU DE MODIFICATION

Inexécution de sa prestation de formation par HISTOIRES D'ONDES

En application des dispositions de l'article L. 6354-1 du Code du Travail, il est rappelé qu'en cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation, HISTOIRES D'ONDES devra rembourser au CLIENT les sommes indûment perçues de ce fait.

Il est convenu entre les parties qu'HISTOIRES D'ONDES se réserve le droit, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, de reporter l'action de formation, et/ou d'en modifier notamment : le contenu, le programme, le(s) intervenants.

Inexécution de son engagement de participation par le CLIENT - Clause de dédit

Le CLIENT s'engage à informer HISTOIRES D'ONDES de toute annulation de participation par écrit.

En cas de résiliation unilatérale de son engagement de participation à l'action de formation, le CLIENT devra payer à HISTOIRES D'ONDES les sommes suivantes :

- 25 % du prix total de la formation, en cas de résiliation dans un délai compris entre 30 et 15 jours calendaires,
- 50 % du prix total de la formation, en cas de résiliation dans un délai compris entre 14 et 6 jours calendaires,
- 100 % du prix total de la formation, en cas de résiliation dans un délai inférieur ou égal à 5 jours calendaires,
- 100 % du prix total de la formation, en cas de résiliation en cours de formation.

Il est rappelé que les sommes dues par le CLIENT à titre de dédit, ne peuvent être imputées par l'employeur sur son obligation de participer au « développement de la formation continue », ni faire l'objet d'une demande de remboursement ou prise en charge auprès d'un OPCA.

Il est également précisé qu'en cas d'exécution partielle, HISTOIRES D'ONDES distinguera sur la facture, le prix correspondant à la formation effectivement suivie au titre de la formation professionnelle imputable par l'employeur au sens de l'alinéa précédent, et la somme due au titre de la présente clause de dédit.

VII- INSCRIPTION

Pour favoriser un bon apprentissage en formation, l'effectif est limité. Les inscriptions prises en charges par les OPCA sont prioritaires. Deux places par formation sont ouvertes à des clients se présentant individuellement, (prise en charge autonome). Ces places sont réservées par ordre d'arrivée des dossiers complets.

VIII- CONVOCATION ET DÉROULEMENT DES STAGES

HISTOIRES D'ONDES adresse une convocation (par mail ou par courrier) ainsi que les informations générales liées à la formation au moins 2 semaines avant le début du stage.

IX- INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations que communique le client lors de l'inscription sont nécessaires à HISTOIRES D'ONDES pour le traitement administratif du dossier. Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le client à HISTOIRES D'ONDES en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels d'HISTOIRES D'ONDES pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la loi informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de ces données. Pour exercer ce droit, le client adresse un courrier à HISTOIRES D'ONDES au 11 rue de Dijon, 44800 Saint-Herblain.

X- DISPOSITIONS DIVERSES

Si certaines des dispositions des présentes conditions générales de vente étaient déclarées nulles ou inapplicables au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront alors réputées non écrites mais les autres dispositions n'en garderont pas moins toute leur force et leur portée.

Paraphe :

XI- PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – COPYRIGHT

Les documents remis au cours de la formation constituent des oeuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

En conséquence, le stagiaire s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit du responsable autorisé d'HISTOIRES D'ONDES.

XII- OBLIGATIONS

Dans le cadre de ses prestations de formation, HISTOIRES D'ONDES a une obligation de moyens et non de résultats.

XIII- ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, les tribunaux de Nantes seront seuls compétents pour régler le litige. Le droit français est seul applicable.